

Termes et conditions générales



- 1. Le centre Al Forno n'est pas accessible en voiture depuis Intragna.** L'utilisation du téléphérique jusqu'au hameau de Pila est à charge du client (possibilité de monter à pied).
- 2. Al Forno Vacanze n'est pas un hôtel.** Les clients se ravitaillent eux-mêmes. Les serviettes sont à apporter. Linge de lit (frais supplémentaire), linge de cuisine, produits vaisselle, produits de nettoyage et sacs poubelle sont disponibles. Le papier toilette est disponible à l'arrivée. Les clients sont priés d'en acheter pour le reste du séjour. Tous les déchets doivent être éliminés par les clients eux-mêmes aux endroits prévus à cet effet à Intragna.
- 3. Chauffage au bois.** La direction s'occupe de couper le bois dans sa propre forêt, de le débiter en gros et le stocker correctement. Les clients peuvent utiliser gratuitement ce bois pendant les périodes froides. Il est toutefois important que tous les clients suivent la procédure prévue pour prendre le bois. Il doit être pris aux endroits assignés et être encore scié et fendu. Il faut laisser aux clients suivants au moins autant de bois que ce qui était disponible à l'arrivée près du poêle. En été et pendant les journées de 20 degrés ou plus, il est interdit d'utiliser le bois.
- 4. Frais annexes.** Eau, électricité, bois et taxe sur les déchets sont compris dans le prix de la location. Les frais pour le linge de lit et les taxes de séjour sont calculés par nombre de personnes et sont indiqués séparément dans le contrat.
- 5. Usage soigneux.** Le locataire s'engage à utiliser l'objet loué avec tout le soin nécessaire, à respecter les règles de la maison et à traiter les voisins et les autres habitants de la maison avec tous les égards. En cas de dégâts éventuels, la direction doit en être informée immédiatement. L'objet loué peut être occupé au maximum par le nombre de personnes spécifié dans le contrat. Les personnes qui rendent visite en restant pour la nuit doivent être annoncées à la direction. Le locataire doit s'assurer que les colocataires observent les obligations du présent contrat.
- 6. Familles et groupes.** Pour profiter d'une vie en commun agréable, il faut avoir des égards pour les autres. Dans la Casa al Forno, plusieurs visiteurs partagent les salles communes. À l'arrivée, la direction communique

à tous les clients quelques règles simples qu'il faut respecter dans la maison. Toutes les maisons de Al Forno Vacanze sont des maisons de paysans appelées rustici. La structure est simple et a été maintenue ainsi lors des rénovations. Les plafonds et les planchers sont en partie encore faits avec des poutres ou des planches de bois de châtaigner ou de mélèze simples, anciennes et sciées à la main. Pour cette raison, il faut prendre en compte le fait qu'on entend les bruits dans chaque maison.

- 7. Remise de l'objet loué ; réclamations.** L'objet loué est remis au locataire dans un état propre. Si, lors de la remise, des défauts sont constatés, le locataire doit immédiatement informer la direction. Dans le cas contraire, l'objet est considéré comme remis en parfait état.
- 8. Restitution de l'objet loué.** L'objet loué doit être restitué dans les délais et dans un état propre. Il incombe au locataire de payer pour les dégâts éventuels ou pour l'équipement manquant.
- 9. Annulation.** Le locataire peut résilier en tout temps le contrat, en respectant les dispositions suivantes : gratuitement jusqu'à 61 jours avant l'arrivée. De 60 à 31 jours avant l'arrivée : 50 % du montant de la location. De 30 à 15 jours avant l'arrivée : 80 % du montant de la location. De 14 à 0 jours avant l'arrivée : 100 % du montant de la location. Pour le calcul des frais d'annulation, la date de réception de la notification par le bailleur fait foi. En cas d'interruption prématurée de la location, le montant entier reste dû. Il est conseillé de souscrire une assurance annulation. Locataire de remplacement : le locataire est en droit de proposer un locataire de remplacement. Ce dernier doit être solvable et recevable pour le bailleur. Il reprend le contrat aux mêmes conditions.
- 10. Droit applicable et for compétent.** Le droit suisse s'applique. Le for est Berne en tant que siège de l'association « Al Forno Vacanze ».
- 11. Conditions de paiement et de réservation.** Le locataire reçoit la confirmation de réservation par écrit. Les modalités de paiement y figurent et les présentes termes et conditions y sont jointes. Avec le versement de l'acompte, la réservation prend effet et le locataire accepte les termes et conditions. Si le bailleur ne reçoit pas l'acompte à la date convenue, il peut louer l'objet à des tiers sans autre préavis et sans obligation de remplacement.

1.12.2016